

général et Solliciteur général d'Angleterre, au sujet de l'acte passé par la législature de la province de Québec, intitulé : " Acte relatif au règlement des biens des Jésuites. "

Les officiers en loi au Bureau des Colonies.

COURS ROYALES DE JUSTICE,

9 juillet 1889.

Nous avons pris l'affaire en considération, et, en obéissance aux ordres de Votre Seigneurie, nous avons l'honneur de faire rapport :

Que, nous sommes d'avis que la décision à laquelle en est venu le Gouverneur général de laisser prendre son cours à l'acte provincial en question, était juste et constitutionnelle.

Nous avons etc.;

(Signé)

RICHARD E. WEBSTER,

do

EDWARD CLARKE.

Le Très Honorable Lord Knutsford.

Les officiers en loi de la Couronne à lord Knutsford.

COURS ROYALES DE JUSTICE,

31 juillet 1889.

En obéissance aux ordres de Votre Seigneurie, nous avons l'honneur de faire rapport :

Que nous sommes d'avis que l'acte était clairement du ressort de la législature provinciale, et qu'il n'y a aucune raison pour en référer au comité judiciaire du Conseil privé.

Nous avons, etc.,

(Signé)

RICHARD E. WEBSTER,

do

EDWARD CLARKE.

Le Très Honorable

Lord Knutsford, G.C.M.G.,

etc., etc., etc.

* * *

N. T. S. P. le Pape vient d'adresser aux évêques du monde catholique une Lettre encyclique publiée dans le présent numéro, sur le patronage de la Ste-Vierge et de St-Joseph, qu'il recommande d'implorer dans les difficultés présentes. L'encyclique est datée du 15 août et commence par ces paroles : *Quamquam pluribus*.

En terminant le Saint-Père ordonne que, pendant le mois d'octobre, à la récitation du Rosaire, on ajoute une prière spéciale à saint Joseph dont il donne la formule et qu'il enrichit d'une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines. Il veut que cela soit fait ainsi chaque année à perpétuité. En outre, il recommande avec